

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013

L'an deux mille treize, le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	14	Compte Administratif	Approbation compte administratif assainissement année 2012	
2	15	Compte Administratif	Approbation compte administratif commune année 2012	
3	16	Compte de gestion	Approbation compte de gestion assainissement année 2012	
4	17	Compte de gestion	Approbation compte de gestion commune année 2012	
5	18	Indemnité gardiennage Eglise	Indemnité gardiennage Eglise	
6	19	Bureau de vote	Création d'un second bureau de vote	
7	20	ATSEM	Création d'un poste d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe	
8	21	Subvention Collège Vélines	Demande de subvention collège de Vélines	
9	22	Chemin rural Penaud	Bornage du chemin rural de Penaud	
10	23	Contrat photocopieur	Renouvellement contrat photocopieur XEROS	
11	24	Adjoint technique voirie	Transfert d'un adjoint technique voirie à la Communauté de Communes Montaigne et Gurson	

L'an deux mille treize, le quatorze mars à dix huit heures trente, compte tenu de l'ordre du jour particulier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis dans une salle de classe équipée d'un écran numérique, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 08 mars 2013.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Alain BATAÇ, Jean-Luc FAVRETTO, Josiane MANZANAS, Jacques BERTHET, Annick KOURLATE, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Marie-France AUDET, Hélène GUISSSET, Marie-Pierre POUGET, Claude ROUCHEYROLLE, Franck POURTAL

Absents excusés : Marie-José GUERIN, Michel CARPENTIER

Absent non excusé : néant

Procurations : Mme GUERIN à Mme MANZANAS
M. CARPENTIER à M. LANSADE

Secrétaire de séance : M. BERTHET Jacques

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 14 février 2013 pour approbation. Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :

- renouvellement du contrat photocopieur Xéros
- transfert d'un agent de voirie à la CDC

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur BERTHET présente, sur l'écran numérique, le travail de la commission chargée de la dénomination des rues et de la numérotation des maisons. Il rappelle que ce dossier est de la seule compétence du conseil municipal. Il précise que la commission a établi ce plan dans l'esprit de conserver d'une part la dénomination des « lieux dits » et d'autre part le côté historique de la commune. Il indique également le principe adopté pour la numérotation des maisons. En conclusion, chaque conseiller reçoit un document lui permettant de faire part de ses observations pour une validation prévue lors du prochain conseil d'Avril 2013.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2012

Monsieur LACHAIZE fait présenter le compte administratif du budget annexe assainissement de l'année 2012 :

Dépenses d'exploitation	: 40 466,21
Recettes d'exploitation et report	: 42 958,47
Excédent d'exploitation	: 2 492,26
Report 2011	: 14 735,07
Résultat de clôture 2012	: 17 227,33

Dépenses d'investissement et report	: 299 537,56
Recettes d'investissement	: 276 933,92
Déficit d'investissement	: -22 603,64
Report 2011	: 70 254,99
Résultat de clôture 2012	: 47 651,35

Résultat de clôture global de l'année 2012 : excédent (47 651,35 + 17 227,33) = 64 878,68

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE DE L'ANNE 2012

Monsieur LACHAIZE fait présenter le compte administratif du budget de la Commune de l'année 2012

Dépenses de fonctionnement	: 704 681,17
Recettes de fonctionnement	: 886 434,26
Excédent de fonctionnement	: 181 753,09
Report 2011	: 74 996,06
Résultat de clôture 2012	: 256 749,15
Dépenses d'investissement	: 217 089,48
Recettes d'investissement et report	: 305 583,77
Excédent d'investissement	: 88 494,29
Report 2011	: -150 709,81
Résultat de clôture 2012	: -62 215,52

Résultat global de clôture 2012 : excédent (256 749,15 – 62 215,52)= 194 533,63

Monsieur le Maire quitte la salle des débats et M. ROUCHEYROLLE doyen d'âge prend la présidence du Conseil.

Après avoir remercié Mme Claudine GERAUD pour ses explications, il propose le vote des comptes administratifs qui sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ANNEE 2012

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des comptes administratifs de l'année 2012 est invité à adopter le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur ROUCHEYROLLE doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote

Le compte administratif du budget annexe assainissement est adopté par :

-Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2012

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des comptes administratifs de l'année 2012 est invité à adopter le compte administratif 2012 du budget de la Commune conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur ROUCHEYROLLE doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote

Le compte administratif du budget de la Commune est adopté par :

-Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET BUDGET DE LA COMMUNE 2012

Le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal et les comptes de gestion de Percepteur, en conformité avec les comptes administratifs du Maire sont soumis au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des comptes administratifs de l'année 2012

-prend acte de la présentation des comptes administratifs

-constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion

-arrêté les résultats définitifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir

-Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget assainissement est approuvé.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des comptes administratifs de l'année 2012

-prend acte de la présentation des comptes administratifs

-constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion

-arrêté les résultats définitifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir

-Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget de la Commune est approuvé.

INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire propose de régler l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour les années 2011 et 2012 soit la somme totale de 239,10 €.

Délibération :

Le Maire propose d'allouer à l'Abbé TORCEL, l'indemnité de gardiennage de l'Eglise prévue par la loi, pour un gardien ne résidant pas dans la Commune.

Ces indemnités représentent les sommes suivantes :

-année 2012 : 119,55 €

-année 2013 : 119,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces dépenses (15 voix Pour, 0 Contre, 0 abstention).

CREATION D'UN SECOND BUREAU DE VOTE

La Commune dépassant les 1000 votants, monsieur le Maire propose de créer un second bureau de vote à la salle des fêtes Maurice Bonamy lors des prochaines élections afin d'accélérer les opérations de dépouillement. Le 1er bureau sera destiné aux votants dont le nom commence de A à H, le 2ème bureau pour les votants dont le nom commence de I à Z.

Délibération :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les bureaux de vote ne doivent pas excéder le nombre de 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau.

Or, vu l'augmentation du nombre d'habitants, et afin de respecter le nombre d'inscrits par bureau de vote, le Maire préconise la création d'un second bureau de vote pour les prochaines échéances électorales.

De plus, il prévoit d'installer les deux bureaux dans la salle des fêtes Maurice Bonamy, compte tenu de sa situation en plein cœur du village, de son grand parking et de sa superficie importante.

Le futur découpage des bureaux sera alphabétique soit de A à H et de I à W

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette création (15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)

CREATION D'UN POSTE ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste ATSEM principal 2ème classe. Cette création est nécessaire au déroulement de la carrière et au reclassement de l'agent en poste actuellement.

Délibération :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'ATSEM Principal 2^{ème} classe.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants
- la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel
- surveillance des enfants dans les cantines

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des ATSEM Principal 2^{ème} classe.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01 avril 2013 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal,

DECIDE :

a – les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	35	-Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal	SECRETAIRE DE MAIRIE

			-finances	
REDACTEUR	1	35	-accueil du public -secrétariat	REDACTEUR TERRITORIAL
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17H30	-assure la relation avec le public pour les transactions de l'Agence Postale Communale (courrier, opérations financières de dépannage)	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CONTRACTUEL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	2	35	-entretien des voies et des chemins -entretien du cimetière -entretien des bâtiments	ADJOINTS TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1 ^{ère} CLASSE	1	33	-préparation des repas, des menus, des commandes -ménage des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ATSEM 2° CLASSE PRINCIPALE	1	34 H 05	-assistance à l'enseignant classe maternelle -entretien des locaux	ATSEM PRINCIPALE
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	35	-entretien des locaux scolaires	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	22	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17 H 30	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

B – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s’y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet. Cette proposition est adoptée à l’unanimité (15 Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE VELINES

Le collège de Vélines organise un voyage éducatif à San Sébastien et demande une participation financière aux communes ayant des enfants scolarisés au collège. Un enfant de Montcaret est concerné par ce voyage aussi le Maire propose d'allouer la somme de 50€.

Délibération :

Le Maire informe que le Collège de Vélines organise un séjour à San Sébastien,

A cet effet, il sollicite une subvention à la Commune.

Il est proposé une subvention de 50 € pour ce séjour.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité (15 Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

BORNAGE CHEMIN RURAL DE PENAUD

Délibération :

Le chemin rural de Penaud pose un problème de limite compte tenu des demandes d’alignements déposées par les riverains. Pour éviter des erreurs le Maire propose de faire un bornage de ce chemin.

Le cabinet GEOLIE propose de le réaliser pour un coût de 811,08 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité (15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Délibération :

Dans le cadre du renouvellement du contrat du photocopieur de la Mairie et compte tenu de la décision du Conseil Municipal lors de la réunion précédente, la société RANK XEROS a revu sa proposition.

Vu la qualité avérée de ses services, le Maire propose de renouveler le contrat de location du photocopieur auprès de ce fournisseur.

Ce nouveau contrat s'établit comme suit trimestriellement :

- location 390 €

-coût copie noir et blanc : 0,005 €]

- coût copie couleur : 0,0549 €] soit un total de 648,72 € par trimestre pour une consommation de

- forfait : 22,50 €] 16 500 copies noir et blanc et 2 800 copies couleur.

-

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition (15 Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

TRANSFERT D'UN AGENT DE VOIRIE A LA CDC

Délibération :

La Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson a été créée le 01 janvier 2013 à la suite de la fusion des Communauté de Communes du Gursonnais et de Montaigne en Montravel.

Compte tenu que les statuts incluent la compétence voirie, il convient de procéder aux transferts des agents de voirie à compter du 01 avril 2013.

En ce qui concerne la Commune de Montcaret un adjoint technique territorial 2^{ème} classe sur les deux est concerné à raison de 35 heures par semaine, le second étant en disponibilité depuis 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 12 Pour, 0 Contre et 3 Abstentions, le transfert de cet agent à la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à compter du 01 avril 2013.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission des bâtiments

Eglise St Pierre

Monsieur le Maire a été alerté par des paroissiens sur la présence de flaques d'eau à l'intérieur de l'église. Une visite des combles de l'église par M. Dambon W. avec les membres de la commission bâtiments a permis de constater de nombreuses traces d'eau sur la charpente au niveau du clocher, de la nef et du mur côté Est. Cette dégradation provient de tuiles cassées, déplacées par le vent et de dalles en mauvais état. Quelques photos sont présentées au conseil sur l'écran numérique afin qu'il puisse se rendre compte de l'urgence des travaux à réaliser.

Pour éviter une dégradation plus importante et très onéreuse, Monsieur le Maire propose de prévoir rapidement les travaux de réfection de cette toiture et d'entrer en contact avec les Bâtiments de France pour obtenir une aide financière.

Maison Reynaud

Conformément à la décision du conseil municipal de Février, l'ouverture des plis concernant l'aménagement des logements dans la maison Reynaud, a été effectuée le 11 Mars.

Le choix des entreprises fera l'objet d'un conseil municipal exceptionnel.

Commission école

Ecole

Concernant la réforme des rythmes scolaires, monsieur le Maire nous informe de la réponse du Conseil Général . Celui ci prend note de notre volonté de report de la semaine des 4,5 jours en septembre 2014 mais nous indique que la décision doit être commune dans le RPI. La commune de Saint Seurin doit prendre sa décision lors de son prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire confirme qu'en ce qui concerne la suppression de classe dans le RPI de Montcaret/ St Seurin, le Conseil Départemental de l'Education National (CDEN) du 1er Mars a décidé d'abroger ce projet et de maintenir les classes dans notre RPI.

Communauté de communes

Compte rendu du dernier Conseil Communautaire

Le conseil communautaire du 07 mars 2013 a voté les comptes administratifs.

Le prochain conseil communautaire se tiendra à St Seurin avec le vote du budget de la CDC le 19 mars prochain

Voirie CDC

Au cours de la réunion à Montpeyroux de la commission voirie, la CDC a confirmé qu'elle prenait en charge les points à temps sur le réseau routier de toutes les communes de la CDC.

SIAEP

Le SIAEP confirme que 2013 est bien la dernière année de remboursement de la dette concernant l'Usine d'eau.

Conseil d'école

La prochaine réunion du conseil d'école se tiendra à St Seurin le 21 Mars.

Commission ADO

Lors de la dernière journée « Atelier Cuisine », les jeunes ont confectionnés 200 crêpes et 15 paquets de merveilles. Le site montcaret.fr diffusera un reportage sur cette journée.

La séance est levée à 21 H 00

Prochaine réunion le 11 avril 2013 à 20 h 30

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	Absente
Jacques BERTHET		Alain BATAÇ	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	Absent